

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-7-1

Séance du jeudi 19 février 2015

ARCHIVES DEPARTEMENTALES BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire pour les Archives départementales les crédits suivants :

- 40 000 € en autorisation de paiement,
- 40 000 € en crédits d'investissement
- 56 500 € en crédits de fonctionnement
- 26 000 € en recettes de fonctionnement

- donne délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de l'autorisation de programme votée.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions